SOMMAIRE

Point de vue
Progression de l'organisation et de la qualité des soins : l'inertie ambiante ! p.4-5

Dossier ARTT
La négociation ARTMH.....p. 6-7
EnquêteA.R.T.T-SNPHAR ...p. 8-9
Plate forme du SNPHAR sur l'ARTMH.....p. 10

Courrier des lecteurs.....p.11

Dossier repos de sécurité
Le repos de sécurité : expérience tourangelle .....p. 12-13
Lettre à Mr B. Kouchner .....p. 13
Campagne « Repos de Sécurité » : mode d'emploi .....p. 14-15
Repos de sécurité au CHR du Mans.....p. 16-17

Dossier
Le programme d'aide aux médecins du Québec (PAMQ) : .....p. 20-22

Ours .....p. 23

Interview
De l'intérêt d'un conseil de bloc p.24-25
PH Services.....p.26-27

Petites annonces p.30-31

PHAR
ISSN : 1285-7254

Directeur de la publication :
R. Domergue
Rédacteur en chef :
J.-Cl. Barrière
Comité de rédaction :
P. Dassier - M.A. Doppia - J. Garric - Ch-Ch. Miellet - M. Viallard - Cl. Wetzel
Réalisation : Ektopic
Impression : Espace Graphic (Nice)

EDITO

Vous avez dit « inquiet ? » Comme c'est inquiétant…

Lors de la dernière réunion de la Société de chirurgie cardiaque et thoracique à laquelle il était convié, Monsieur Kouchner s'est déclaré inquiet du « changement de mentalité » qu'il perçoit dans le monde médical : rendez-vous compte, les médecins veulent désormais compter leurs heures, faisant fi du surcroît de charges que leurs exigences font peser sur le budget de la Nation !
Et bien sachez,Monsieur le Ministre, que parmi les 24 000 praticiens des hôpitaux que compte notre pays, beaucoup partagent votre inquiétude. Cela dit, pour être précis, l'angoisse qui les taraude n'a probablement pas les mêmes causes que la vôtre...
En effet, ceux-là s'inquiètent — entre autres choses — de la nonchalance de leurs autorités de tutelle face au non-respect de principes sécuritaires et de la distraction de leur Gouvernement qui omet de faire appliquer les Directives Européennes les concernant !
Qui plus est,Monsieur le Ministre, ils osent s'inquiéter de la qualité des soins qu'ils prodigueraient — faut-il écrire qu'ils prodiguent — après une nuit de travail sans sommeil !
Et figurez-vous,Monsieur le Ministre, que par-dessus le marché,ces praticiens osent s'émouvoir de ne pas exercer leur art en conformité avec leur Code de déontologie quant à la sécurité de leurs patients !
Sachez qu'enfin,ils sont troublés par l'imprévoyance de leurs dirigeants quant à la diminution de leurs effectifs dans les vingt prochaines années, et que les mêmes osent se tourmenter en songeant à l'accentuation des inégalités régionales dans l'accès aux soins que cela ne manquera pas de susciter !
Ces préoccupations-là ne semblent guère vous troubler, Monsieur le Ministre, pas plus que le fait que ces médecins puissent aussi s'inquiéter de travailler plus de vingt-quatre heures d'affilée. Singularité d'exercice, renforcée par la circonstance qu'ils ne peuvent se référer ni au Code la fonction publique, ni au Code du travail. Seules les conséquences financières éventuelles d'une nouvelle organisation du « temps médical » semblent retenir votre attention !
« Les mentalités changent », dites-vous. D'aucuns penseraient : « A qui la faute ? ».
Qu'importe si les médecins se lassent à force de fatigue et de pénibilité accumulées et ne sont plus attirés par ces spécialités ingrates vouées à devenir « sinistrées ».
Tout ceci mérite une thérapie énergique et non pas une proposition cynique de retraite à 68 ans,diront d'autres !
Pour nous, ce « changement de mentalité » dans le monde médical traduit aussi une évolution vers la reconnaissance du droit de tous — médecins compris— à des conditions de travail plus humaines et à un équilibre de vie plus harmonieux.
Il nous reste à rechercher ensemble, Monsieur le Ministre, ce point d'équilibre optimum qui permettra de satisfaire les besoins des patients, de l'institution hospitalière et de ceux qui la font vivre.
Cependant, Monsieur le Ministre, nous sommes à notre tour très inquiets, lorsque vous nous livrez votre interprétation de l'évolution d'une profession, qui décidément,fait l'objet de la part des pouvoirs publics d'un traitement particulier où la condescendance le dispute au dédain.

Jean Claude BARRIERE
Secrétaire Général-adjoint